

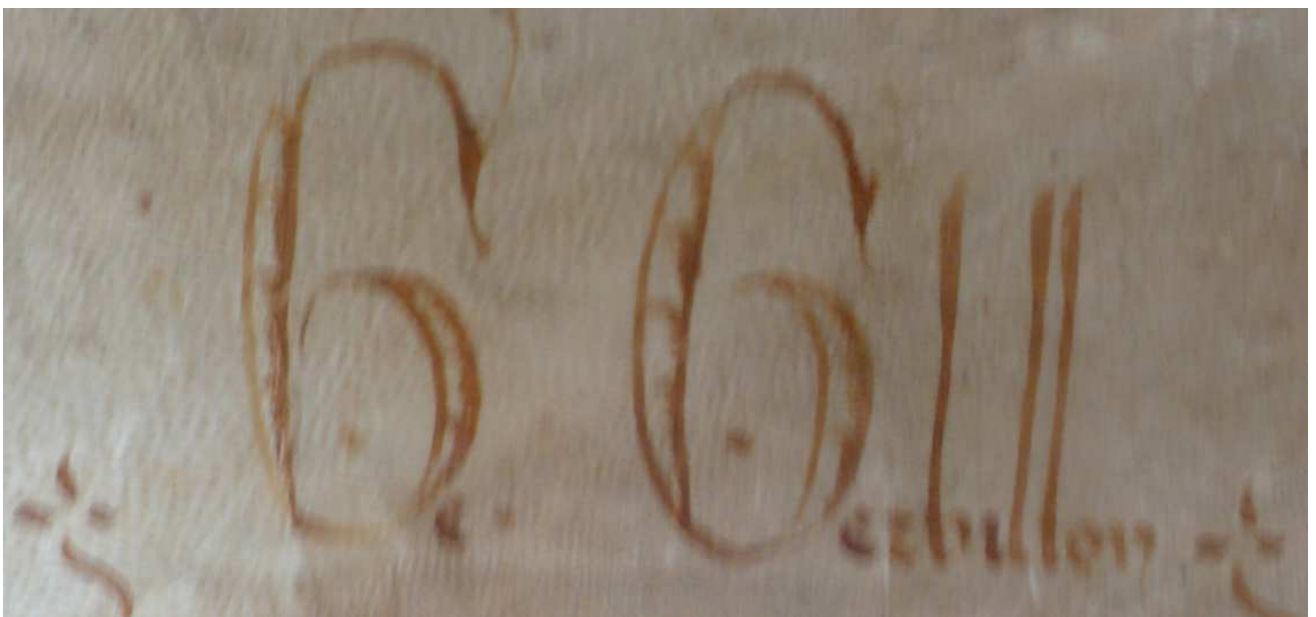
## Yvonand

### Indulgence de 1512

Remise de 100 jours de pénitences à tous fidèles qui fréquenteront la chapelle de l'Autel de la Vierge-Marie en l'église paroissiale d'Yvonand (Saint-Ours), lors des fêtes de Noël, Pâques, Pentecôte, Toussaint, Conception de la Vierge Marie, des premières aux deuxièmes Vêpres, accordée par les cardinaux de Rome, à la demande du Prêtre Nicolaus Gacheti, recteur de ladite église.

Original parchemin. archives cantonales vaudoises. C III a 70 ter

81,5 / 57,5 + 6,3 cm





# TRANSCRIPTION

par Jean-Pierre Chapuisat

1 RAPHAEL Ostiensis, Dominicus Portuensis, Jacobus Albanensis et Marcus Prenestinensis  
Episcopi,  
2 Ludovicusiohannes titulo Sanctorum Quatuorcoronatorum, Franciscus titulo Sanctorum Johannis et  
Pauli, Franciscus Basilice Duodecim Apostolorum, Nicolaus titulo Sancte Prisce,  
3 Hadrianus titulo Sancti Grisogoni, Robertus titulo Sancte Anastasie, Leonardus titulo Sancte  
Susanne, Sixtus titulo Sancti Petri ad Vincula, Cristoforus titulo Sancte Praxedis,  
4 Antonius titulo Sancti Vitalis et Petrus titulo Sancti Eusebii presbiteri, Alfonsus Sancti Theodori,  
Alexander Sancti Eustachii, Ludovicus Sancte Marie in Cosmedino, Amaneus Sancti Nicolai  
5 in Carceretulliano et Sigismundus Sancte Marie Nove diaconi, miseratione divina sacrosancte  
Romane ecclesie Cardinales, universis et singulis Christifidelibus presentes litteras inspecturis  
6 Salutem in Domino sempiternam. Dum precelsa meritor (ia) insignia quibus Regina celorum Virgo  
Dei genitrix, sedibus prelata sidereis quasi stella matutina prerutilat devote considerationis  
7 indagine perscrutamur, et dum etiam infra pectoris archana revolvimus quid ipsa ut pote  
misericordie mater gratie et pietatis, amica humani generis consolatrix pro salute fidelium  
8 qui delictorum onere pregravantur, sedula exoratrix et pervigil apud Regem quem genuit intercedit  
dignum, quin ymmo debitum reputamus ut loca in honorem sui nominis dedicata  
9 gratiosis remissionum prosequamur, impendiis et gratiarum muneribus honoremus, cupintes igitur ut  
Capellania ad Altare beate Marie Virginis situm in parrochiali ecclesia Sancti Ursi  
10 de Yvonant Lausanensis diocesis, ad quam, sicut accepimus, dilectus nobis in Christo Nicolaus  
Gacheti presbiter ipsius ecclesie Rector singularem gerit devotionem, congruis frequentetur  
11 honoribus et a Christifidelibus iugiter veneretur, ac in suis structuris et edificiis debite reparetur,  
conservetur et manuteneatur, necnon libris, calicibus, luminaribus, ornamentis ecclesiasticis ac  
12 rebus aliis divino cultui necessariis decenter muniatur, utque Christifideles ipsi eo libentius  
devotionis causa confluant ad eandem et ad reparationem, conservationem,  
manutentionem ac  
13 munitionem huiusmodi manus promptius porrigant adiutrices, quo ex hoc ibidem dono celestis  
gracie uberius conspexerint se refectos. Nos Cardinales prefati, videlicet quilibet nostrum per se,  
14 supplicationibus prefati Nicolai nobis super hoc humiliter porrectis, inclinati de omnipotentis Dei  
misericordia ac beatorum Petri et Pauli Apostolorum eius auctoritate confisi, omnibus et  
15 singulis Christifidelibus utriusque sexus vere penitentibus et confessis qui dictam Capellaniem in  
singulis videlicet Nativitatis et Resurrectionis domini nostri Iesu Christi ac Penthecostes  
16 necnon Celebritatis Omnium Sanctorum, et Conceptionis eiusdem beate Marie Virginis festivitibus  
et diebus a Primis Vesperis usque ad Secundas Vesperas inclusive devote  
17 visitaverint annuatim et ad premissa manus porrexerint adiutrices pro singulis festivitibus et diebus  
predictis quibus id fecerint, centum dies de iniunctis eis penitentibus misericor-  
18 diter in Domino relaxamus, presentibus, perpetuis, futuris temporibus duraturis. In quorum fidem  
litteras nostras huiusmodi fieri nostrorumque sigillorum iussimus appensione muniri. Datas Rome in  
domibus nostris,  
19 Anno a Nativitate Domini Millesimo quingentesimo duodecimo,  
die vero Tricesima Mensis Decembris, Pontificatus sanctissimi in Christo patris et domini nostri  
domini Julii divina providencia

20 papae Secundi Anno Nono

# TRADUCTION

par Jean-Pierre Chapuisat  
A Rome, 30 décembre 1512

1 Les évêques Raphaël d'Ostie, Dominique de Porto, Jaques d'Albano et Marc de Préneste <sup>(1)</sup>,  
2 les prêtres Louis-Jean du titre des Quatre Saints Couronnés, François du titre des Saints Jean et Paul,  
3 François de la Basilique des Douze Apôtres, Nicolas du titre de Sainte Prisque <sup>(2)</sup>,  
4 Hadrien du titre de Saint Grisogone, Robert du titre de Sainte Anastasie, Léonard du titre de Sainte  
5 Susanne, Christophe du titre de Sainte Praxède,  
6 Antoine du titre de Saint Vital et Pierre du titre de Saint Eusèbe, les diacres Alphonse de Saint  
7 Théodore, Alexandre de Saint Eustache, Louis de Sainte Marie en Cosmedin, Amédée de Saint Nicolas  
8 en la Prison tullienne <sup>(3)</sup> et Sigismond de Sainte-Marie la Neuve, tous Cardinaux de la sacro-sainte  
9 église de Rome grâce à la compassion divine, à tous les fidèles du Christ et à chacun d'eux qui  
10 examineront les lettres présentes  
11 le Salut éternel dans le Seigneur. Tandis que dans notre recherche attentive et dévoute nous scrutons les  
12 signes très élevés des mérites par lesquels la Reine des cieux, Vierge, mère de Dieu, portée tout en haut  
13 sur les trônes astraux, brille avec éclat tout comme l'étoile du matin,  
14 et encore, vu qu'elle est mère de miséricorde, amie du pardon et de la piété, consolatrice du genre  
15 humain, zélée implorante pour le salut des fidèles  
16 qui sont surchargés par le poids de leurs fautes, et cela en veille perpétuelle auprès du Roi qu'elle a mis  
17 au monde, et alors elle intercède; nous pensons qu'il est digne, bien plus, qu'il est un devoir que nous  
18 entourions les lieux dédiés en l'honneur de son nom  
19 d'allègements de faveur, et que nous les honorions de présents de bonnes grâces, désirant donc que la  
20 chapellenie liée à l'autel de la Sainte-Vierge-Marie, sis dans l'église paroissiale Saint-Ours d'Yvonand, au  
diocèse de Lausanne, à laquelle, ainsi l'avons-nous appris, notre cher à nous dans le Christ Nicolas  
Gachet, prêtre, curé de cette église, consacre un rare dévouement,  
désirant qu'elle soit fréquentée avec les honneurs en harmonie avec elle et qu'elle soit perpétuellement  
vénérée par les fidèles du Christ, qu'elle soit dûment réparée, conservée et maintenue dans ses  
constructions et ses bâtiments, et aussi qu'elle soit convenablement pourvue en livres, en calices, en  
luminaires, en ornements ecclésiastiques,  
et munie des autres objets nécessaires au culte divin, et afin que les fidèles du Christ eux-mêmes y  
affluent d'autant plus volontiers sous l'effet de leur dévotion, et qu'à la réparation, à la conservation, à la  
maintenance et  
à l'approvisionnement de la dite église ils tendent avec plus d'empressement des mains secourables  
que, dès ce don à cet endroit ils se verront plus abondamment réconfortés par le don de la grâce  
céleste. Nous les Cardinaux susdits, à savoir chacun de nous en son nom propre,  
entraînés par les prières que nous a humblement présentées à ce sujet le dit Nicolas, confiant dans la  
miséricorde de Dieu tout puissant et dans l'influence des Saint Pierre et Paul ses Apôtres, à tous et  
à chacun des fidèles du Christ, de chaque sexe, vraiment repentants et confessés qui la dite chapellenie  
à chaque fête de la Nativité et de la Résurrection de notre Seigneur Jésus Christ, et à la Pentecôte  
et à la Fête de Tous-les-Saints et à la Conception de la Sainte-Vierge-Marie, et ces jours à partir des  
Premières Vêpres jusqu'aux Secondes Vêpres comprises,  
à tous qui visiteront annuellement et dévotement et tendront des mains secourables, en récompense des  
fêtes et des jours prédits auxquels ils l'auront fait, à tous nous retranchons cent jours des pénitences à  
eux infligées  
dans la miséricorde du Seigneur, et cela à perpétuité pour les temps présents et futurs. En foi de quoi  
nous avons ordonné de munir ces lettres de l'appension de nos sceaux. Données à Rome, dans nos  
maisons,  
l'année prise à la Naissance du Seigneur mille cinq cent douze du mois de décembre, du Pontificat de  
notre très Saint père et seigneur en Christ le seigneur Jules par la divine providence  
Pape Second l'année neuvième.

<sup>(1)</sup> Préneste c'est aujourd'hui Palestrina, ville du Latium

<sup>(2)</sup> Sainte romaine

<sup>(3)</sup> secteur de Rome, au Tullianum

Statue en bois polychrome, 107 cm, Yvonand ~ 1340.  
La statue s'ouvre par 2 volets et dévoile des scènes sculptées de la Passion. La tête, vide, était le reliquaire.  
En 1381 Guillaume et son père, Jacques, d'Yvonand, donnent douze deniers en l'honneur de Notre-Dame de Grâce. Lors de la réforme, en 1531, elle est mise en sécurité à Cheyres. Elle disparaît la nuit du 22 au 23 juillet 1978, volée.



statue avant sa restauration.  
Soit comme elle était à Yvonand.



**Apperçu des archives communales d'Yvonand  
donnant une idée de l'importance de la  
confrérie de la Vierge-Marie  
et du Saint Esprit**

- K b) 1 Confrérie de la Vierge. Donation en faveur de la Confrérie de la Vierge Marie. (1381)
- K b) 2-3 Confrérie de la Vierge. Reconnaissance en faveur de la Confrérie de la Vierge Marie. (1390-1418)
- K b) 4-5 Confrérie de la Vierge. Legs en faveur de la Confrérie de la Vierge Marie. (1422-1424)
- K b) 6-7 Confrérie de la Vierge. Reconnaissance en faveur de la Confrérie de la Vierge Marie. (1424-1426)
- K b) 8-9 Confrérie de la Vierge. Donation en faveur de la Confrérie de la Vierge Marie. (1431)
- K b) 10 Confrérie de la Vierge. Reconnaissance en faveur de la Confrérie de la Vierge Marie. (1432)
- K b) 11 Confrérie de la Vierge. Legs à la Confrérie. (1441)
- K b) 12 Confrérie de la Vierge. Reconnaissance en faveur de la Confrérie de la Vierge Marie. (1441)
- K b) 13 Confrérie de la Vierge. Vente à la Confrérie de la Vierge Marie. (1442)
- K b) 14 Confrérie de la Vierge. Legs à la Confrérie de la Vierge Marie. (1443)
- K b) 15 Confrérie de la Vierge. Reconnaissance en faveur de la Confrérie de la Vierge Marie. (1445)
- K b) 16 Confrérie de la Vierge. Vente à la Confrérie. (1447)
- K b) 17 Confrérie de la Vierge. Vente à la Confrérie de la Vierge Marie. (1450)
- K b) 18 Confrérie de la Vierge. Cession en faveur de la Confrérie de la Vierge Marie. (1459)
- K b) 19 Confrérie de la Vierge. Reconnaissance en faveur de la Confrérie de la Vierge Marie. (1470)
- K b) 20 Confrérie de la Vierge. Donation en faveur de la Confrérie de la Vierge Marie. (1473)
- K b) 21 Confrérie de la Vierge. Legs en faveur de la Confrérie de la Vierge Marie. (1475)
- K b) 22 Confrérie de la Vierge. Reconnaissance en faveur de la Confrérie de la Vierge Marie. (1477)
- K b) 23 Confrérie de la Vierge. Donation en faveur de la Confrérie de la Vierge Marie. (1482)
- K b) 24 Confrérie de la Vierge. Reconnaissance pour la Confrérie de la Vierge Marie. (1485)
- K b) 25 Confrérie de la Vierge. Donation en faveur de la Confrérie de la Vierge Marie. (1494)
- K b) 26 Confrérie de la Vierge. Vente à la Confrérie de la Vierge Marie. (1502)
- K b) 27 Confrérie de la Vierge. Reconnaissance d'Yvonand en faveur de la Confrérie de la Vierge Marie. (1502)
- K b) 28 Confrérie de la Vierge. Donation à la chandelle de la Confrérie de la Vierge Marie. (1502)
- K b) 29-30 Confrérie de la Vierge. Vente à la Confrérie de la Vierge Marie. (1503)
- K b) 31 Confrérie de la Vierge. Vente en faveur de la Confrérie de la Vierge Marie. (1503)
- K b) 32-32 bis-33 Confrérie de la Vierge. Reconnaissance en faveur de la Confrérie de la Vierge Marie. (1505-1506)
- K b) 34-35 Confrérie de la Vierge. Reconnaissance à la Confrérie de la Vierge Marie. (1508-1511)
- K b) 36 Confrérie de la Vierge. Reconnaissance en faveur de la Confrérie de la Vierge Marie. (1512)
- K b) 37 Confrérie de la Vierge. Legs à la Confrérie de la Vierge Marie. (1515)
- K b) 38-40 Confrérie de la Vierge. Vente à la Confrérie de la Vierge Marie. (1525-1528)
- K b) 41-42 Confrérie de la Vierge. Reconnaissance en faveur de la Confrérie de la Vierge Marie. (1529-1536)
- K c) 1 Confrérie du Saint-Esprit. Echange avec la Confrérie du Saint-Esprit. (1381)
- K c) 2 Confrérie du Saint-Esprit. Reconnaissance en faveur de la Confrérie du Saint-Esprit. (1381)
- K c) 3 Confrérie du Saint-Esprit. Vente à la Confrérie du Saint-Esprit. (1391)
- K c) 4 Confrérie du Saint-Esprit. Reconnaissance en faveur de la Confrérie du Saint-Esprit. (1393)
- K c) 5 Confrérie du Saint-Esprit. Donation en faveur de la Confrérie du Saint-Esprit. (1399)
- K c) 6 Confrérie du Saint-Esprit. Reconnaissance en faveur de la Confrérie du Saint-Esprit. (1401)
- K c) 7 Confrérie du Saint-Esprit. Legs en faveur de la Confrérie du Saint-Esprit. (1403)
- K c) 8 Confrérie du Saint-Esprit. Reconnaissance en faveur de la Confrérie du Saint-Esprit. (1403)
- K c) 9 Confrérie du Saint-Esprit. Reconnaissance par la Confrérie du Saint-Esprit. (1413)
- K c) 10 Confrérie du Saint-Esprit. Legs en faveur de la Confrérie du Saint-Esprit. (1418)
- K c) 11 Confrérie du Saint-Esprit. Legs à la Confrérie du Saint-Esprit. (1427)
- K c) 12 Confrérie du Saint-Esprit. Reconnaissance en faveur de la Confrérie du Saint-Esprit. (1431)
- K c) 13 Confrérie du Saint-Esprit. Legs en faveur de la Confrérie du Saint-Esprit. (1431)
- K c) 14 Confrérie du Saint-Esprit. Donation en faveur de la Confrérie du Saint-Esprit. (1431)
- K c) 15 Confrérie du Saint-Esprit. Reconnaissance par la Confrérie du Saint-Esprit. (1401-1500)
- K c) 16-18 Confrérie du Saint-Esprit. Reconnaissance en faveur de la Confrérie du Saint-Esprit. (1433-1436)
- K c) 19 Confrérie du Saint-Esprit. Reconnaissance par la Confrérie du Saint-Esprit. (1440)
- K c) 20 Confrérie du Saint-Esprit. Reconnaissance en faveur de la Confrérie du Saint-Esprit. (1442)
- K c) 21-22 Confrérie du Saint-Esprit. Vente en faveur de la Confrérie du Saint-Esprit. (1443)
- K c) 23 Confrérie du Saint-Esprit. Vente à la Confrérie du Saint-Esprit. (1485)
- K c) 24-28 Confrérie du Saint-Esprit. Reconnaissance en faveur de la Confrérie du Saint-Esprit. (1485-1502)
- K c) 29-30 Confrérie du Saint-Esprit. Vente à la Confrérie du Saint-Esprit. (1504-1506)
- K c) 31 Confrérie du Saint-Esprit. Reconnaissance en faveur de la Confrérie du Saint-Esprit. (1507)
- K c) 32 Confrérie du Saint-Esprit. Vente en faveur de la Confrérie du Saint-Esprit. (1512)
- K c) 33 Confrérie du Saint-Esprit. Reconnaissance en faveur de la Confrérie du Saint-Esprit. (1513)
- K c) 34 Confrérie du Saint-Esprit. Reconnaissance de dettes en faveur de la Confrérie du Saint-Esprit. (1520)
- K c) 35-36 Confrérie du Saint-Esprit. Vente à la Confrérie du Saint-Esprit. (1520)
- K c) 37-38 Confrérie du Saint-Esprit. Reconnaissance en faveur de la Confrérie du Saint-Esprit. (1520)
- K c) 39-40, 42, 44 Confrérie du Saint-Esprit. Vente à la Confrérie du Saint-Esprit. (1521-1527)
- K c) 41 Confrérie du Saint-Esprit. Reconnaissance en faveur de la Confrérie du Saint-Esprit. (1527)
- K c) 43 Confrérie du Saint-Esprit. Reconnaissance par la Confrérie du Saint-Esprit. (1527)
- K c) 45 Confrérie du Saint-Esprit. Reconnaissance en faveur de la Confrérie du Saint-Esprit. (1527)
- K c) 46 Confrérie du Saint-Esprit. Vente à la Confrérie du Saint-Esprit. (1529)
- K c) 47 Confrérie du Saint-Esprit. Reconnaissance en faveur de la Confrérie du Saint-Esprit. (1553)